

« A 2 PAS DU PONT »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1 000 €

Siège social : 12 Rue Des Mauges

49110 Montrevault-Sur-Evre

978 398 881 R.C.S. Angers

Le 16 mars 2025

Objet: Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Chers Associés,

Conformément aux dispositions des statuts de la société et à la législation en vigueur, nous vous informons que vous êtes convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire de la société « A 2 PAS DU PONT », qui se tiendra le 31 mars 2025 à 12 h 00 au siège social de la société, situé au 12 Rue Des Mauges 49110 Montrevault-Sur-Evre .

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos le 30 septembre 2024
2. Affectation du résultat
3. Quitus au(x) Gérant(s)
4. Questions diverses

DOCUMENTS JOINTS :

- Rapport financier de l'exercice clos le 30 septembre 2024
- Projet de résolution relatif aux points à l'ordre du jour
- Autres documents nécessaires à la compréhension des résolutions proposées

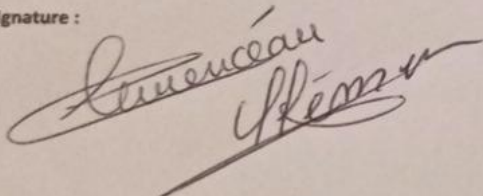
DATE LIMITE :

Veuillez confirmer votre présence ou envoyer votre procuration avant le 23 mars 2025. Les modalités détaillées pour la participation seront communiquées ultérieurement.

Nous vous prions d'agréer, chers Associés, l'expression de nos salutations distinguées.

Gérant de la Société

Signature :

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Guillaume', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

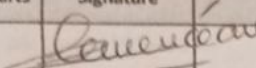
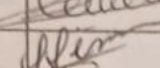
« A 2 PAS DU PONT »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 12 Rue Des Mauges
49110 Montrevault-Sur-Evre
978 398 881 R.C.S. Angers

FEUILLE DE PRESENCE
À l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

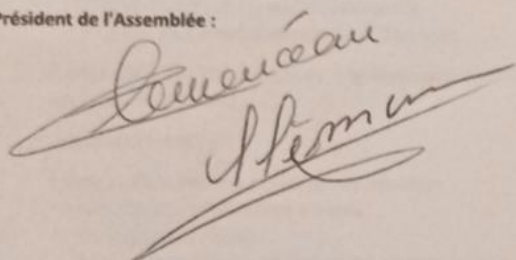
À Montrevault-Sur-Evre
Le 31 mars 2025

Présence des Associés

Nom et Prénom	Nombre de Parts	Signature	Remarques
AUTRET Aurélie	500,00		
CLEMENCEAU David	500,00		

Signature :

• Président de l'Assemblée :



« A 2 PAS DU PONT »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1 000 €

Siège social : 12 Rue Des Mauges

49110 Montrevault-Sur-Evre

978 398 881 R.C.S. Angers

Procès-Verbal en date du 31 mars 2025 Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

À Montrevault-Sur-Evre

Le 31 mars 2025

PRÉSIDENCE :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société « A 2 PAS DU PONT », société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, s'est tenue au 12 Rue Des Mauges 49110 Montrevault-Sur-Evre, siège social de la société. L'Assemblée a été présidée par AUTRET Aurélie.

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE :

Une feuille de présence a été établie et signée par les associés présents.

Sont présents :

- AUTRET Aurélie, détenant 50 % des parts,
- CLEMENCEAU David, détenant 50 % des parts,

L'Assemblée est donc déclarée régulièrement constituée, avec un quorum atteint, et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

L'Assemblée délibérera sur les points suivants :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement ou nomination des organes sociaux,
- Quitus au(x) Gérant(s),
- Questions diverses.

1. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS :

Les associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et se soldant par un bénéfice.

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Il est proposé d'affecter le résultat, à savoir :

un bénéfice de 3 941 €

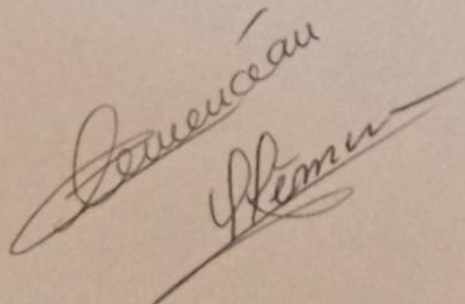
De la manière suivante :

Affectation de 100 € au compte Réserve Légale.

- Le compte Réserve Légale est désormais créancier de 100 €

Affectation de 3 841 € au compte Report à Nouveau.

- Le compte Report à Nouveau est désormais créancier de 3 841 €.



3. RENOUVELLEMENT OU NOMINATION DES ORGANES SOCIAUX :

Les associés confirment que AUTRET Aurélie et CLEMENCEAU David, en leur qualité de Gérants, continuent d'exercer leurs fonctions conformément aux statuts de la société.

4. QUITUS AU(X) GÉRANT(S) :

L'Assemblée accorde quitus aux Gérants AUTRET Aurélie et CLEMENCEAU David, pour l'exercice de leurs fonctions durant l'exercice clos le 30 septembre 2024.

5. QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question diverse n'a été soulevée.

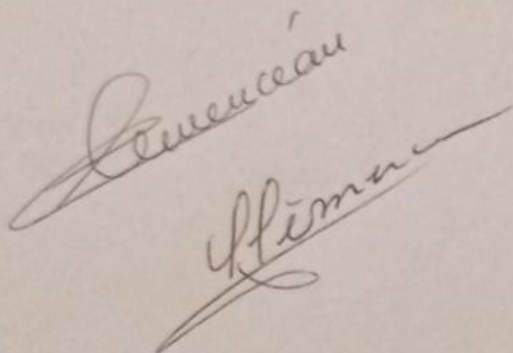
RÉSOLUTION MISE AUX VOIX :

Les résolutions susmentionnées ont été mises aux voix et adoptées à la majorité des voix exprimées.

Fait à Montrevault-Sur-Evre , le 31 mars 2025

Signatures :

- Président de l'Assemblée :
- Les associés :



The image shows two handwritten signatures in dark ink. The top signature is written in a cursive style and appears to read 'Clemenceau'. The bottom signature is also cursive and appears to read 'Him'. Both signatures are slanted upwards from left to right.

A 2 PAS DU PONT
Liasse fiscale 2023-2024

Exercice comptable du 03/08/2023 au 30/09/2024

Document reçu par les services fiscaux le 13/01/2025 à 12:08

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024



N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A 2 PAS DU PONT - SIREN : 978398881										Néant ☐						
Durée de l'exercice en nombre de mois 14										Durée de l'exercice précédent						
										Exercice N clos le 30/09/2024						
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial									010	9 830		012			9 830
	Immobilisations incorporelles - Autres									014			016			
	Immobilisations corporelles									028	7 850		030	2 842		5 008
	Immobilisations financières (1)									040			042			
	TOTAL I (5)									044	17 680		048	2 842		14 838
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production									050	1 203		052			1 203
	Stocks marchandises									060	832		062			832
	Avances et acomptes versés sur commandes									064			066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés									068	609		070			609
	Créances autres (3)									072	561		074			561
	Valeurs mobilières de placement									080			082			
	Disponibilités									084	16 338		086			16 338
	Charges constatées d'avance									092			094			
	TOTAL II									096	19 543		098			19 543
TOTAL GENERAL (I + II)										110	37 223		112	2 842		34 381
PASSIF														Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel											120			1 000	
	Ecart de réévaluation											124				
	Réserve légale											126				
	Réserves réglementées											130				
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...									131			132			
	Report à nouveau											134				
	Résultat de l'exercice											136			3 941	
	Subventions d'investissement											137				
	Provisions réglementées											140				
	TOTAL I											142			4 941	
Provisions pour risques et charges												TOTAL II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées											156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours											164				
	Fournisseurs et comptes rattachés											166			2 124	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169			172			4 012
	Comptes courants d'associés											173			23 304	
	Autres dettes											175				
	Produits constatés d'avance											174				
TOTAL III												176			29 440	
TOTAL GENERAL (I + II + III)												180			34 381	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an							193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an							197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182	17 680
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs							199			(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise A 2 PAS DU PONT - SIREN : 978398881										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	9 830	404		406	9 830		
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432	2 850	434		436	2 850		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442	4 500	444		446	4 500		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470		472	500	474		476	500		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492	17 680	494		496	17 680		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522	1 032	524		526	1 032		
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532	1 629	534		536	1 629		
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560		562	181	564		566	181		
TOTAL		570		572	2 842	574		576	2 842		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%					579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>A 2 PAS DU PONT - SIREN : 978398881</u>								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	1 133
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	12 363
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	8 996
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

Désignation de l'entreprise : A 2 PAS DU PONT - SIREN : 978398881		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 03/08/2023 et clos le : 30/09/2024		Données en nombre de mois : 14	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-etablissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A 2 PAS DU PONT - SIREN : 978398881 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :																	
Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions													
Adresse :																	
Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions													
Adresse :																	
Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions													
Adresse :																	
Forme juridique		Dénomination															
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions													
Adresse :																	
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :																	
Titre		M		Nom complet				DAVID CYRIL CLEMENCEAU									
Nom marital		CLEMENCEAU		% de détention		50		Nb de parts ou actions		500							
Naissance :		Date		20/03/1978		N° Département		49		Commune		ANGERS		Pays		FRANCE	
Adresse :																	
130 l'Aufraine 44440 Riaillé																	
44440 RIAILLE																	
FRANCE																	
Titre		MME		Nom complet		AURELIE PAULETTE LUCETTE AUTRET											
Nom marital		AUTRET		% de détention		50		Nb de parts ou actions		500							
Naissance :		Date		05/06/1981		N° Département		92		Commune		ISSY LES MOULINEAUX		Pays		FRANCE	
Adresse :																	
130 l'Aufraine 44440 Riaillé																	
44440 RIAILLE																	
FRANCE																	

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A 2 PAS DU PONT - SIREN : 978398881 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 03/08/2023 au 30/09/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : A 2 PAS DU PONT	Néant ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 978398881	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
		dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			484
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (MONTREVAULT SUR EVRE)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

A 2 PAS DU PONT - SIREN : 978398881

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2024

Local

Référence du local	4914503748185610A0202490		
Invariant du local	491450374818		
Adresse du local	Bâtiment A, étage 00, entrée 02 0012 RUE DES MAUGES (LE FUILET) 49270 MONTREVAULT SUR EVRE		
Précisions sur l'adresse	12 rue des mauges - Le Fuilet		
Propriétaire du local	DUPONT		CHRISTOPHE
SIREN du propriétaire du local			
Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local			14 000
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Taxes foncières	01/01/2024	31/12/2024	160		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024



N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	03/08/2023	et clos le	30/09/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A 2 PAS DU PONT - SIREN : 978398881			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
12 RUE DES MAUGES 49110 MONTREVAULT-SUR-EVRE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0		Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	4 067			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné ☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
KEOBIZ 29 B RUE D'ASTORG 75008 PARIS Tél: 0142661732 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐			
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a			
		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis					Total (a à h)				
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
M DAVID CYRIL CLEMENCEAU 130 l'Aufraîne 44440 Riaillé 44440 RIAILLE FRANCE		500							
MME AURELIE PAULETTE LUCETTE AUTRET 130 l'Aufraîne 44440 Riaillé 44440 RIAILLE FRANCE		500							
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									